REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Ministre d'Etat

N° 70517/MAE/DAA/ASIE

Dakar, le 19 MAR 2008

TRES URGENT

Madame le Ministre,

Le **Forum Inde-Afrique** se tiendra à New Delhi (Inde), du **04** au **09 avril 2008.**

Cette conférence vise à donner une nouvelle dimension aux relations entre l'Inde et les pays africains mais aussi à promouvoir la coopération dans tous les secteurs ; elle devrait, par ailleurs, mettre l'accent sur les domaines spécifiés dans le projet de Plan d'action dont je vous fais tenir, ci-joint, une copie.

Dans le cadre de l'élaboration du dossier national de participation à cette rencontre à laquelle prendra part le Chef de l'Etat, je vous saurais gré de me faire parvenir, **au plus tard le 28 mars 2008**, la contribution de votre Département.

Veuillez croire, **Madame le Ministre**, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères
et par délégation, l'Ambassadeur, Secrétaire Général

Absa Claude DIALLO

Madame Awa NDIAYE
Ministre de la Famille,
de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance

DAKAR

Projet indien – 25.1.08

PLAN D'ACTION AFRIQUE – INDE

Reconnaissant l'histoire riche des relations Inde-Afrique et notant, avec satisfaction, les relations étroites, profondes et multiséculaires existant entre les deux parties et réalisant le besoin de donner une nouvelle dimension à cette coopération, il a été décidé de créer un plan concret pour la coopération entre l'Inde et les pays africains. Ce Plan d'action vise à promouvoir davantage la coopération dans de vastes domaines et se concentrera sur les domaines énumérés ci-après.

1. COOPERATION ECONOMIQUE

Vu qu'un environnement facilitateur et de soutien est important pour l'Afrique et l'Inde dans leur recherche pour un développement économique mutuellement bénéfique, les deux parties reconnaissent le besoin de cultiver un tel environnement en renforçant leurs efforts pour promouvoir, entre leurs deux régions, le commerce et l'industrie, l'investissement direct étranger, l'intégration régionale et le développement des petites et moyennes entreprises (PME). A cet égard, les deux régions sont convenues de coopérer dans les domaines suivants :

i. Agriculture

L'Inde et l'Afrique conviennent que le développement de l'agriculture est une approche effective pour assurer la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des peuples et sont d'accord de renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Inde dans ce secteur en vue de renforcer la sécurité alimentaire de l'Afrique et d'augmenter ses exportations vers les marches mondiaux. Nous mettons en relief le développement soutenu de l'agriculture et des ressources animales avec soutien effectif de la recherche scientifique pour la conservation des terres et de l'environnement. Cette coopération se concentrera sur les domaines suivants :

- Le renforcement des capacités et le partage d'expériences dans l'analyse politique et la planification du secteur de l'agriculture ;
- La coopération en matière de gestion des ressources hydrauliques et les politiques d'irrigation, le développement des infrastructures agricoles, le transfert de la technologie appliquée de l'agriculture et le transfert des compétences ;
- Renforcement des capacités/formation pour augmenter la capacité des petits propriétaires terriens africains producteurs de vivres pour se conformer à la qualité demandée et aux normes sécuritaires y compris les politiques de rehausse d'activité et de crédit agricole;
- Partager les expériences et les informations sur le stockage approprié et les technologies de transformation et promouvoir conjointement l'incorporation des technologies africaines et indiennes pour la diversification de la valeur ajoutée dans les relations entre les produits vivriers et l'agriculture ;
- Partage d'expertise et d'information entre les commissions de produits agricoles de l'Inde et de l'Afrique en vue d'apprendre à partir des expériences réciproques sur la mécanisation agricole, les technologies d'après récolte, l'agriculture biologique, les cadres de réglementation et l'établissement de commissions de produits agricoles d'échange transfrontalier ;
- Augmenter les opportunités du marché pour les produits agricoles africains
- Coopération dans la gestion de l'élevage, modes d'élevage, la transformation de la viande, le développement de l'industrie laitière, les poissonneries et l'aquaculture, y compris l'échange et le transfert de la technologie appliquée;
- L'établissement de liens entre l'agriculture et le développement industriel en vue de soutenir et d'alimenter les industries de transformation agricoles ;
- Rehausser la coopération entre les centres de formation agricoles et les instituts de recherche concernés.

ii. COMMERCE, INDUSTRIE ET INVESTISSEMENT

L'Inde et l'Afrique reconnaissent le besoin d'étendre le commerce bilatéral, un plus grand accès au marché, la facilitation d'investissement et décident d'entreprendre les démarches suivantes :

- L'assistance technique et le renforcement de capacités dans les négociations commerciales, le règlement de différends et la mise en oeuvre de divers accords divers sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que l'augmentation de la compétitivité dans l'économie internationale.
- Renforçant les liens des entreprises des deux côtés en vue de développer les marchés globaux des biens et services des deux côtés.
- Maximiser les avantages de la libéralisation du commerce à travers l'accès amélioré au marché pour les produits d'exportation ayant un intérêt pour l'Inde et les pays africains, y compris possibilité de d'exonération de taxes et de quota pour les produits africains.
- Promouvoir et faciliter la coopération commerciale entre les deux parties y compris la valeur ajoutée/fabrication.
- L'organisation de délégations d'affaires et la participation aux foires et expositions commerciales.
- Préparation d'une stratégie conjointe et d'un Plan d'action pour cartographier les ressources et les opportunités pour le développement de l'entreprenariat et la facilitation visant à la croissance mutuelle.
- Développer et mise en oeuvre de projets pour la vulgarisation d'informations concernant les possibilités d'entreprenariat des deux côtés, les contacts inter commerce, à travers des conclaves commerciaux et reclassement de la facilitation commerciale par des missions dans les deux sens.
- Renforçant les liens des entreprises des deux parties en vue de développer les marchés globaux pour les biens et services disponibles des deux parties. ***(Ce paragraphe est une répétition du paragraphe 2 de la même section. Peut être enlevé).***

- Accroître la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale ;

iv. Petites et Moyennes Entreprises (PME)

L'Inde et l'Afrique reconnaissent que pour une politique industrielle réussie et soutenue, le développement des micro, petites et moyennes entreprises et nécessaire en tant que premier jalon vers l'industrialisation des pays africains. Pour se focaliser sur cet objectif, les étapes suivantes devront être suivies :

- Renforcement des capacités par le développement des programmes d'entreprenariat ;
- renforcement des capacités sur la formulation de politique et le développement du réseau institutionnel sur la formulation de politique et le développement du réseau institutionnel pour les PME, **aussi bien que le financement des projets pilotes dans certains pays africains.**
- Promotion de joint ventures entre l'Afrique et l'Inde
- Formation en Inde et en Afrique pour rehausser les compétences dans le domaine de la formation conventionnelle et de la haute technologie.
- Promouvoir les exportations des produits des PME, y compris des projets clés en main ;
- Promotion des PME en organisant des délégations commerciales régulières et l participation dans les foires et expositions commerciales. (*Ceci a déjà été stipulé dans la dernière section sur le commerce et l'industrie. Peut être supprimé.)*

v. Investissement

L'Inde et l'Afrique reconnaissent aussi le besoin d'étendre la facilitation à double flux des investissements et décident de suivre les étapes suivantes :

- Préparation d'une stratégie conjointe et un Plan d'action pour cartographier les ressources et opportunités pour le développement de l'entreprenariat et la facilitation visant la croissance mutuelle. **(ceci est une répétition complète du paragraphe 6 sur le commerce et l'industrie. Peut être supprimé).**

- Développer et mettre en oeuvre les projets pour la vulgarisation d'information concernant les opportunités des affaires des deux parties, contacts affaires à travers des conclaves d'affaires et rehausser le commerce/facilitation d'investissement à travers des missions commerciales des deux parties. ***(Ceci est une répétition du paragraphe 7 sur le commerce et l'industrie. Pourrait être supprimé).***
- Promouvoir et faciliter des joint ventures entre les entreprises commerciales en Inde et en Afrique. ***(Ceci est une répétition du paragraphe 3 de la section des PME. Peut être enlevé. Comme tous les paragraphes sur « Investissement » sont des répétitions et nous pourrions penser à les enlever.)***

vi. Finance

Reconnaissant l'importance du secteur financier, la coopération dans les domaines suivants est décide :

- Partager les expériences et le renforcement des capacitives sur le cadre de réglementation sur le secteur financier y compris le secteur de la micro finance.
- Partager les expériences sur la mobilisation des épargnes locales.
- Renforcement des capacités sur le développement des systèmes commerciaux automatisés pour la bourse et le développement des bourses inter frontières telles que les bourses panafricaines.
- ***Mobilisation des resources financiers pour financer les divers projets envisagés dans les domaine de coopération.***

vii. Intégration régionale

Reconnaissant l'importance de la coopération régionale et l'intégration économique dans le développement, l'Afrique et l'Inde décident ce qui suit :

- ***Disposition de soutien financier aux programmes d'intégration menés par les REC et l'Union africaine, spécialement ceux d'importance interrégionale et continentale.***
- Promotion et soutien pour projets régionaux et interrégionaux, y compris le développement des infrastructures.
- Disposition d'une assistance technique pour soutenir la création d'institutions financières de l'Union africaine.

2. COOPERATION POLITIQUE

Considérant que la paix, la sécurité et le développement sont inséparables vu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la paix et reconnaissant le besoin d'une coopération étroite dans le domaine des structures de gouvernance et de la société civile, l'Inde s'est résolue à soutenir l'Afrique pour atteindre ses objectifs de développement durable, la prospérité et la paix à travers les étapes suivantes :

i. Paix et Sécurité

- Hybridation des expériences de l'Union africaine et l'Inde dans le maintien de la paix et les efforts de reconstruction post conflits.
- La coopération dans la conduite d'exercices d'entraînement et le partage d'expériences concernant le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

- La coopération dans le développement et la mise en oeuvre de formation et de formateurs vers l'amélioration du personnel civile dans les opérations de maintien de la paix.
- L'assistance technique et le renforcement des capacités pour faire face au défi de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- La coopération dans la multiplication de l'unité de la Police féminine
- La coopération dans le développement et la mise en œuvre de formation et formateurs vers une politique effective et une politique de soutien comme partie intégrante des opérations de maintien de la paix.
- Le partage des expériences et d'information pour améliorer la capacité de combattre le terrorisme international.
- La coopération dans le contrôle du trafic de la drogue aussi bien que le trafic des femmes et des enfants;
- L'assistance technique et le renforcement des capacités dans la gestion des désastres et l'intervention humanitaire.

ii. **Société civile et bonne gouvernance**

- Hybrider des idées sur la décentralisation de gouvernance et du renforcement des capacités des gouvernements locaux par des réformes administratives et améliorer la participation publique dans le gouvernement central et local ;
- Etablir une plateforme pour initier, approfondir et maintenir la coopération dans les établissements civils et les instituts de formation en Afrique et en Inde dans les diverses questions ;
- La création d'une plateforme de discussion globale et des questions économiques avec en vue de renforcer les positions sud-sud qui permettront à l'Afrique d'avoir un plus grand levier dans les fora internationaux (Réforme des Nations Unies, Négociations de l'OMC, etc) ; ***(peut être inséré/amélioré après la Déclaration)***

- Hybridation et partage d'expériences sur les reformes du service publique et le régime des droits de l'Homme avec en vue de renforcer les compétences mutuelles dans ces domaines ;
- Partage des expériences sur les stratégies pour approfondir la démocratisation au niveau local, la gestion de la diversité ethnique et la distribution de la richesse dans un contexte démocratique et la professionnalisation des services publiques.
- Echange d'expertise et partage des expériences sur la conduite des élections dans des territoires vastes et complexes.

3. SCIENCE, TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Enseignement supérieur

(Le titre d'Enseignement supérieur semble inadéquat ici. L'action concerne essentiellement la coopération en S.T. Le sous titre d'enseignement supérieur peut être supprimé)

- Développer des réseaux robustes parmi les principaux instituts de science et technologie pour une recherche et un développement synchronisés ;
- Partager les expériences dans le transfert de technologie et le développement de technologie appropriée.
- Partager les expériences dans le renforcement des capacités pour renforcer le rôle de la science et technologie.
- La coopération pour asseoir des normes de qualité et la reconnaissance de prix dans la science, la technologie et l'innovation.
- La coopération dans la gestion de la propriété intellectuelle y compris le savoir indigène.

ii. Technologie d'information et de communication (TIC)

Reconnaissant que la technologie de l'information émerge en tant que l'un des vecteurs majeurs de la croissance économique et fait partie de l'infrastructure et de l'amélioration de plusieurs secteurs des activités socio-économiques, l'Inde et l'Afrique conviennent d'entreprendre les démarches suivantes :

- Coopérer étroitement pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace et ébaucher le projet du Réseau électronique Panafricain financé par l'Inde. Ce projet sera une étape importante future dans l'élimination du fossé numérique, assurer la connexion de tous les pays africains et fournir la télé médecine et la télé éducation aux peuples des pays africains ;

- Coopération dans le renforcement de capacités dans la création de cadre juridique et politiques pour la technologie de l'Information et de la Communication, tels que commerce électronique, e-gouvernance, télésanté etc. ;

- Coopération et partage d'information entre les organismes de réglementation des TICs ;

- Développement des outils de la technologie de l'Information et de la Communication visant à améliorer l'administration publique à différents niveaux du gouvernement, gestion de la taxe, financement publique et octroi de services publics ;

- Promotion de la coopération dans le domaine des ressources humaines tels la technologie, l'organisation, l'information, l'éducation et le développement des compétences;

- Coopération dans la création de centres d'information communautaires utilisant la technologie de l'Information pour accélérer le développement socio-économique. Ce projet vise à fournir la connexion rurale et de réduire le fossé numérique.

- Coopération pour mettre en œuvre le plan d'engagement du Sommet Mondial sur la Société d'Information (SMSI) adopté à Tunis, Tunisie, en Novembre 2005. ***(Ceci peut être supprimé. Nous ne pouvons pas nous référer à SMIS sans se référer aux autres évènements dans tous les différents domaines mentionnés dans ce document).***

4. COOPERATION DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LE RENFORCEMENT DE CAPACITES

i. Education

L'Afrique et l'Inde reconnaissent que le développement des ressources humaines est vital pour réaliser les buts du développement socio-économique de l'Afrique et l'éducation des masses universelles est un facteur clé dans le comportement. Pour réaliser l'éducation universelle en mettant l'accès sur la qualité et l'égalité de genre, l'Afrique et l'Inde devront collaborer dans les domaines suivants :

- Partager les expériences et le renforcement des capacités pour la planification des politiques de l'éducation et l'administration à travers l'utilisation effective d'informations financière et statistique de l'éducation ;
- Augmenter les bourses disponibles pour l'Afrique de l'Assistance spéciale du Commonwealth pour l'Afrique et les programmes de la coopération technique et économique de l'Inde (ITEC) avec accès sur les sciences, la technologie et les cours relatifs à la technologie et l'information ;
- Partager les expériences et les meilleures pratiques sur le "programme de repas de mi journée" avec une collaboration possible avec le Programme Alimentaire Mondial ;
- Collaboration dans le développement et la production des matériels d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'équipement pour l'enseignement de la science et la technologie et les livres spécialement pour les universités ; ;
- Collaboration dans la conception et la mise en oeuvre de l'Education/Apprentissage à Distance avec un renforcement de la capacité de participation pour le personnel nécessaire, tells que professeurs et techniciens en NTICs ;
- Etablir des programmes pour échange d'étudiants et de personnel en s'associant les universités africaines avec indiennes ;
- Coopération dans l'équipement scientifique des laboratoires et les ateliers de formation pour l'éducation technique et l'enseignement professionnel ;
- Coopération dans l'établissement de programmes dans le renforcement de capacités et l'entreprenariat pour la jeunesse à travers les NTICs ;
- Encourager l'utilisation complète par les pays africains de bourses déjà existantes et l'assistance à la formation offertes par l'Inde sous le Plan d'assistance spéciale du Commonwealth pour l'Afrique (SCAAP) ainsi que les programmes de la coopération technique et économique de l'Inde (ITEC)

ii. Santé

L'Afrique et l'Inde reconnaissent que l'amélioration, la rationalisation du système de santé et l'accoissement de l'accès des populations africaines aux soins de santé constituent des questions critiques et acceptant d'augmenter la cooperation dans le domaine de la promotion de la santé et des systèmes de santé à travers les domaines de cooperation suivants :

- Partage d'expériences, d'informations et d'expertise des systèmes traditionnels de médicine dans un régime reconnu de la propriété intellectuelle ;
- Former et renforcer les capacités pour les médecins et professionnels de la santé ;
- Partage d'expérience et d'informations sur le développement des systèmes de santé et les programmes communautaires de santé
- Relier les centres d'excellence dans le secteur de la santé, tels que les instituts de recherche et de formation etc.;
- Se concentrer sur la coopération de conception et de mise en oeuvre de programmes pour l'amélioration de l'accès du people aux services médicaux adéquats, y compris le développement des infrastructures de la télé médecine pour permettre aux patients de recevoir des soins, tels que les diagnostics et conseils auxquels ils n'ont pas accès d'ordinaire du fait de la distance et/ou de manque de spécialistes ;
- Renforcer les capacités de fabrication locales et mettre à disposition les coûts et prix réduits des produits pharmaceutiques de qualité, essentiellement des médicaments. Ceci peut (pourrait) aussi inclure échange d'experts techniques et d'efforts de collaboration ;
- Rehausser la coopération dans le contrôle du VIH/SIDA, TB, Malaria et les maladies transmissibles ;
- Coopération dans le contrôle de la prolifération et le déversement des médicaments contre façonnés ;
- Développer la technologie de la télé médicine en Afrique (***Ceci a été déjà traité dans le précèdent paragraphe. Peut être supprimé) ;***
- La coopération dans le déploiement des programmes pour améliorer l'accès aux services médicaux ; (Ceci a été déjà traité dans le paragraphe précédent. Peut être supprimé)
- La coopération dans le domaine de la fabrication locale de médicaments, particulièrement les médicaments essentials. (Ceci a déjà été traité dans un paragraphe précédent. Peut être supprimé).

iii. Culture et sports

Reconnaissant le besoin d'améliorer la compréhension mutuelle et l'amitié entre les différentes nations et groupes ethniques et la réalisation du progrès et de la prospérité commune de l'être humain, aussi bien que mettre l'accent sur l'importance des échanges culturels et la coopération, l'Inde et l'Afrique sont résolus d'améliorer les relations culturelles entre les deux parties. A cette fin, une importance sera accordée aux domaines suivants :

- Encourager les contacts entre les peuples et les échanges pour approfondir l'amitié traditionnelle entre les deux parties ;
- Renforcer les contacts entre les jeunes en encourageant et supportant les étudiants entre les écoles et universités
- Encourager la visite de professeurs par des programmes d'échanges culturels des universités prestigieuses en Inde et en Afrique et encourager la création/le maintien chaires indiennes et africaines ;
- Encourager les programmes culturels bilatéraux de troupes d'art et d'expositions ;
- La coopération dans le domaine des sports.

iv. Eradication de la pauvreté

Un grand pourcentage de la population en Afrique et en Inde vive sous le seuil de pauvreté et la classe ouvrière manque de protection sociale. Le chômage et le sous emploi, particulièrement de la jeunesse, débouchant sur l'immigration interne et externe contribuent à une urbanisation rapide non planifiée. Ce sont des questions sérieuses pour l'Afrique et l'Inde et ensemble ils doivent coopérer pour résoudre ces problèmes dans les domaines suivants :
(le paragraphe a été reformulé)

- Renforcer la coopération dans le cadre de la mise en œuvre des objectives du Millénaire pour le développement ;
- La coopération dans la mise en oeuvre des stratégies pour atténuer la pauvreté par la consolidation du Fonds mondial de solidarité : ***(Peut être supprimé. Nous ne pouvons pas nous référer au Fonds mondial de solidarité sans nous référer à d'autres évènements dans les autres domaines mentionnés dans le document)***
- Partage d'expériences dans la création d'emplois et la gestion des affaires ;
- Le développement des systèmes de sécurité sociale ;
- Partage des meilleures pratiques dans le développement des crédits spécialement dans le monde rural ;

5. TOURISME

En tant qu'industrie significative qui fournit des avantages économiques et la promotion de l'amitié et la compréhension socioculturelle entre les nations, l'Afrique et l'Inde sont résolus à continuer de promouvoir la croissance du tourisme, aussi bien que vulgariser les contacts people à people dans leurs deux régions pour promouvoir la compréhension, la confiance et la coopération entre leurs peuples. A cette fin, une importance sera accordée aux domaines suivants :

- La promotion d'une interaction étroite entre les autorités compétentes en Afrique et en Inde pour faciliter une cohésion des politiques et initiatives relatives au développement du tourisme ;

- Adoption de mesures appropriées pour prévenir toutes menaces sur le tourisme particulièrement l'éclosion de maladies transmissibles et le terrorisme qui peuvent avoir un impact direct sur le tourisme. ***(Le terrorisme et les maladies ont été/peuvent être combattus sur place. Leur référence dans la section du tourisme peut être supprimé)*** ;

- Renforcer le partenariat du secteur privé spécialement les agences de voyages, les hôtels, les compagnies aériennes et autre établissements de tourisme, aussi bien que les médias, en vue de développer le tourisme entre les deux régions ;
- Promotion du tourisme en général et offre de packages conjoints du tourisme y compris l'écotourisme pour profiter de la diversité géographique des deux parties ;
- Tisser des liens étroits dans l'industrie du cinéma et encourager la tenue de festivals de films, aussi bien qu'augmenter l'interaction et la coopération pour la croissance ***(le mot « croissance » peut être supprimé)*** de l'industrie du film en Afrique et en Inde ;

- Relâchement des lois existantes sur le visa et l'offre de concessions de voyages aux touristes africains et indiens. ***(Ce qui ne figure pas dans la révision du Plan d'action. Peut être supprimé)*** ;

INFRASTRUCTURE, ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Reconnaissant que l'énergie et les infrastructures sont fondamentales à la croissance de l'économie des pays développés et reconnaissant que le développement des infrastructures et l'environnement font partie des domaines prioritaires du NEPAD, nous acceptons de placer l'énergie, les infrastructures et l'environnement comme l'un des domaines clés de la coopération et nous engageons dans les domaines suivants :

- Développer le partenariat public privé dans le développent des infrastructures ;
- La coopération dans le développement du transport et des réseaux de télécommunications ;
- La coopération dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, aussi bien que la valeur ajoutée ;
- Entrer dans les traités commerciaux à long terme pour le commerce des hydrocarbures ;
- Créer et permettre un environnement pour les investissements et développer des ressources renouvelables et non renouvelables ;
- Coopérer et renforcer les capacités dans les meilleures pratiques et s'adapter à l'impact sur les changements climatiques et la désertification ;
- Echange d'expériences sur les avancées récentes sur les énergies alternatives et la gestion soutenue des terres ;
- Développer une puce sur les fibres optiques (Ceci semble être une idée déjà développée. Peut être supprimé)

5. MEDIA ET COMMUNICATION

L'Afrique et l'Inde conviennent que des liens étroits de coopération dans le domaine des medias et des communications généreront une plus grande synergie dans leur relation, amélioreront la culture de la communication sud-sud, permettront encore une utilisation systématique de l'héritage culturel et social et aussi améliorer le développement du processus économique en Afrique et en Inde. A ce sujet, ils ont décidé de se concentrer sur les efforts de coopération dans les domaines suivants :

- La coopération sur les vues communes dans le flux des informations sud-sud en matière de media ; **(la signification n'est pas claire)** ;
- Rehausser les liens de nouvelles agences ;
- Rehausser la formation sur le développement des ressources humaines, les entreprises de communications, les technologies modernes dans le développement des médias.
- Enhancing human resource development, corporate communications and modern technology in media developments. ***(Répétition: Peut être supprimé)***

8. QUESTIONS DIVERSES

i. Eau et Assainissement

En Afrique comme en Inde, beaucoup de communautés manquent d'accès à l'eau potable, aussi bien que d'hygiène élémentaire résultant dans la prévalence de maladies relatives au manqué d'hygiène et à l'assainissement environnemental. Dans le but de réaliser les objectifs millénaires de développement, et la Déclaration de Johannesburg sur le développement soutenu et du Plan d'action, des efforts devront être doublés particulièrement pendant 2008, l'année internationale de l'Assainissement. A ce sujet, la coopération pourrait se concentrer sur le partage d'expériences et la promotion de programmes dans les domaines suivants : ***(ce paragraphe a été reformulé)***

- Le développement des infrastructures d'assainissement particulièrement dans les milieux urbains et semi urbains ;
- Le développement urbain pour contrôler la naissance de bidonvilles ;
- Gestion des ordures ;
- Contrôle de la qualité de l'eau;
- Production locale et thérapie de réhydratation orale; ***(Ceci appartient à la section santé et est traité par le point sur la coopération dans la production locale des produits pharmaceutiques. Peut être supprimé)***

9. AUTRES QUESTIONS

Réalisant que dans les relations multiséculaires existent entre l'Afrique et l'Inde, plusieurs secteurs d'importance socio-économique nécessitent une concentration. A cette fin, les domaines suivants sont identifiés pour la coopération :

- Partage d'expériences pour s'atteler aux ressources de la diaspora ;
- Aider à renforcer la Cour africaine sur les droits de l'Homme et des Peuples ;
- Interaction d'experts en droit/juristes à travers les associations de barreaux ;
- La coopération dans la recherche de méthodologie légale et les questions de droit international, tells que le mécanisme, le processus et les cadres de réglementation qui soutiennent l'externalisation.

Projet indien – 25.1.08

PLAN D'ACTION AFRIQUE – INDE

Reconnaissant l'histoire riche des relations Inde-Afrique et notant, avec satisfaction, les relations étroites, profondes et multiséculaires existant entre les deux parties et réalisant le besoin de donner une nouvelle dimension à cette coopération, il a été décidé de créer un plan concret pour la coopération entre l'Inde et les pays africains. Ce Plan d'action vise à promouvoir davantage la coopération dans de vastes domaines et se concentrera sur les domaines énumérés ci-après.

1. COOPERATION ECONOMIQUE

Vu qu'un environnement facilitateur et de soutien est important pour l'Afrique et l'Inde dans leur recherche pour un développement économique mutuellement bénéfique, les deux parties reconnaissent le besoin de cultiver un tel environnement en renforçant leurs efforts pour promouvoir, entre leurs deux régions, le commerce et l'industrie, l'investissement direct étranger, l'intégration régionale et le développement des petites et moyennes entreprises (PME). A cet égard, les deux régions sont convenues de coopérer dans les domaines suivants :

i. Agriculture

L'Inde et l'Afrique conviennent que le développement de l'agriculture est une approche effective pour assurer la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des peuples et sont d'accord de renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Inde dans ce secteur en vue de renforcer la sécurité alimentaire de l'Afrique et d'augmenter ses exportations vers les marches mondiaux. Nous mettons en relief le développement soutenu de l'agriculture et des ressources animales avec soutien effectif de la recherche scientifique pour la conservation des terres et de l'environnement. Cette coopération se concentrera sur les domaines suivants :

- Le renforcement des capacités et le partage d'expériences dans l'analyse politique et la planification du secteur de l'agriculture ;
- La coopération en matière de gestion des ressources hydrauliques et les politiques d'irrigation, le développement des infrastructures agricoles, le transfert de la technologie appliquée de l'agriculture et le transfert des compétences ;
- Renforcement des capacités/formation pour augmenter la capacité des petits propriétaires terriens africains producteurs de vivres pour se conformer à la qualité demandée et aux normes sécuritaires y compris les politiques de rehausse d'activité et de crédit agricole;
- Partager les expériences et les informations sur le stockage approprié et les technologies de transformation et promouvoir conjointement l'incorporation des technologies africaines et indiennes pour la diversification de la valeur ajoutée dans les relations entre les produits vivriers et l'agriculture ;
- Partage d'expertise et d'information entre les commissions de produits agricoles de l'Inde et de l'Afrique en vue d'apprendre à partir des expériences réciproques sur la mécanisation agricole, les technologies d'après récolte, l'agriculture biologique, les cadres de réglementation et l'établissement de commissions de produits agricoles d'échange transfrontalier ;
- Augmenter les opportunités du marché pour les produits agricoles africains
- Coopération dans la gestion de l'élevage, modes d'élevage, la transformation de la viande, le développement de l'industrie laitière, les poissonneries et l'aquaculture, y compris l'échange et le transfert de la technologie appliquée;
- L'établissement de liens entre l'agriculture et le développement industriel en vue de soutenir et d'alimenter les industries de transformation agricoles ;
- Rehausser la coopération entre les centres de formation agricoles et les instituts de recherche concernés.

ii. COMMERCE, INDUSTRIE ET INVESTISSEMENT

L'Inde et l'Afrique reconnaissent le besoin d'étendre le commerce bilatéral, un plus grand accès au marché, la facilitation d'investissement et décident d'entreprendre les démarches suivantes :

- L'assistance technique et le renforcement de capacités dans les négociations commerciales, le règlement de différends et la mise en oeuvre de divers accords divers sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que l'augmentation de la compétitivité dans l'économie internationale.
- Renforçant les liens des entreprises des deux côtés en vue de développer les marchés globaux des biens et services des deux côtés.
- Maximiser les avantages de la libéralisation du commerce à travers l'accès amélioré au marché pour les produits d'exportation ayant un intérêt pour l'Inde et les pays africains, y compris possibilité de d'exonération de taxes et de quota pour les produits africains.
- Promouvoir et faciliter la coopération commerciale entre les deux parties y compris la valeur ajoutée/fabrication.
- L'organisation de délégations d'affaires et la participation aux foires et expositions commerciales.
- Préparation d'une stratégie conjointe et d'un Plan d'action pour cartographier les ressources et les opportunités pour le développement de l'entreprenariat et la facilitation visant à la croissance mutuelle.
- Développer et mise en oeuvre de projets pour la vulgarisation d'informations concernant les possibilités d'entreprenariat des deux côtés, les contacts inter commerce, à travers des conclaves commerciaux et reclassement de la facilitation commerciale par des missions dans les deux sens.
- Renforçant les liens des entreprises des deux parties en vue de développer les marchés globaux pour les biens et services disponibles des deux parties. ***(Ce paragraphe est une répétition du paragraphe 2 de la même section. Peut être enlevé).***

- Accroître la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale ;

iv. Petites et Moyennes Entreprises (PME)

L'Inde et l'Afrique reconnaissent que pour une politique industrielle réussie et soutenue, le développement des micro, petites et moyennes entreprises et nécessaire en tant que premier jalon vers l'industrialisation des pays africains. Pour se focaliser sur cet objectif, les étapes suivantes devront être suivies :

- Renforcement des capacités par le développement des programmes d'entreprenariat ;
- renforcement des capacités sur la formulation de politique et le développement du réseau institutionnel sur la formulation de politique et le développement du réseau institutionnel pour les PME, **aussi bien que le financement des projets pilotes dans certains pays africains.**
- Promotion de joint ventures entre l'Afrique et l'Inde
- Formation en Inde et en Afrique pour rehausser les compétences dans le domaine de la formation conventionnelle et de la haute technologie.
- Promouvoir les exportations des produits des PME, y compris des projets clés en main ;
- Promotion des PME en organisant des délégations commerciales régulières et l participation dans les foires et expositions commerciales. (*Ceci a déjà été stipulé dans la dernière section sur le commerce et l'industrie. Peut être supprimé.)*

v. Investissement

L'Inde et l'Afrique reconnaissent aussi le besoin d'étendre la facilitation à double flux des investissements et décident de suivre les étapes suivantes :

- Préparation d'une stratégie conjointe et un Plan d'action pour cartographier les ressources et opportunités pour le développement de l'entreprenariat et la facilitation visant la croissance mutuelle. **(ceci est une répétition complète du paragraphe 6 sur le commerce et l'industrie. Peut être supprimé).**

- La coopération dans le développement et la mise en oeuvre de formation et de formateurs vers l'amélioration du personnel civile dans les opérations de maintien de la paix.
- L'assistance technique et le renforcement des capacités pour faire face au défi de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- La coopération dans la multiplication de l'unité de la Police féminine
- La coopération dans le développement et la mise en œuvre de formation et formateurs vers une politique effective et une politique de soutien comme partie intégrante des opérations de maintien de la paix.
- Le partage des expériences et d'information pour améliorer la capacité de combattre le terrorisme international.
- La coopération dans le contrôle du trafic de la drogue aussi bien que le trafic des femmes et des enfants;
- L'assistance technique et le renforcement des capacités dans la gestion des désastres et l'intervention humanitaire.

ii. **Société civile et bonne gouvernance**

- Hybrider des idées sur la décentralisation de gouvernance et du renforcement des capacités des gouvernements locaux par des réformes administratives et améliorer la participation publique dans le gouvernement central et local ;
- Etablir une plateforme pour initier, approfondir et maintenir la coopération dans les établissements civils et les instituts de formation en Afrique et en Inde dans les diverses questions ;
- La création d'une plateforme de discussion globale et des questions économiques avec en vue de renforcer les positions sud-sud qui permettront à l'Afrique d'avoir un plus grand levier dans les fora internationaux (Réforme des Nations Unies, Négociations de l'OMC, etc) ; ***(peut être inséré/amélioré après la Déclaration)***

- Hybridation et partage d'expériences sur les reformes du service publique et le régime des droits de l'Homme avec en vue de renforcer les compétences mutuelles dans ces domaines ;
- Partage des expériences sur les stratégies pour approfondir la démocratisation au niveau local, la gestion de la diversité ethnique et la distribution de la richesse dans un contexte démocratique et la professionnalisation des services publiques.
- Echange d'expertise et partage des expériences sur la conduite des élections dans des territoires vastes et complexes.

3. SCIENCE, TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Enseignement supérieur

(Le titre d'Enseignement supérieur semble inadéquat ici. L'action concerne essentiellement la coopération en S.T. Le sous titre d'enseignement supérieur peut être supprimé)

- Développer des réseaux robustes parmi les principaux instituts de science et technologie pour une recherche et un développement synchronisés ;
- Partager les expériences dans le transfert de technologie et le développement de technologie appropriée.
- Partager les expériences dans le renforcement des capacités pour renforcer le rôle de la science et technologie.
- La coopération pour asseoir des normes de qualité et la reconnaissance de prix dans la science, la technologie et l'innovation.
- La coopération dans la gestion de la propriété intellectuelle y compris le savoir indigène.

ii. Technologie d'information et de communication (TIC)

Reconnaissant que la technologie de l'information émerge en tant que l'un des vecteurs majeurs de la croissance économique et fait partie de l'infrastructure et de l'amélioration de plusieurs secteurs des activités socio-économiques, l'Inde et l'Afrique conviennent d'entreprendre les démarches suivantes :

- Coopérer étroitement pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace et ébaucher le projet du Réseau électronique Panafricain financé par l'Inde. Ce projet sera une étape importante future dans l'élimination du fossé numérique, assurer la connexion de tous les pays africains et fournir la télé médecine et la télé éducation aux peuples des pays africains ;

- Coopération dans le renforcement de capacités dans la création de cadre juridique et politiques pour la technologie de l'Information et de la Communication, tels que commerce électronique, e-gouvernance, télésanté etc. ;

- Coopération et partage d'information entre les organismes de réglementation des TICs ;

- Développement des outils de la technologie de l'Information et de la Communication visant à améliorer l'administration publique à différents niveaux du gouvernement, gestion de la taxe, financement publique et octroi de services publics ;

- Promotion de la coopération dans le domaine des ressources humaines tels la technologie, l'organisation, l'information, l'éducation et le développement des compétences;

- Coopération dans la création de centres d'information communautaires utilisant la technologie de l'Information pour accélérer le développement socio-économique. Ce projet vise à fournir la connexion rurale et de réduire le fossé numérique.

- Coopération pour mettre en œuvre le plan d'engagement du Sommet Mondial sur la Société d'Information (SMSI) adopté à Tunis, Tunisie, en Novembre 2005. ***(Ceci peut être supprimé. Nous ne pouvons pas nous référer à SMIS sans se référer aux autres évènements dans tous les différents domaines mentionnés dans ce document).***

4. COOPERATION DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LE RENFORCEMENT DE CAPACITES

i. Education

L'Afrique et l'Inde reconnaissent que le développement des ressources humaines est vital pour réaliser les buts du développement socio-économique de l'Afrique et l'éducation des masses universelles est un facteur clé dans le comportement. Pour réaliser l'éducation universelle en mettant l'accès sur la qualité et l'égalité de genre, l'Afrique et l'Inde devront collaborer dans les domaines suivants :

- Partager les expériences et le renforcement des capacités pour la planification des politiques de l'éducation et l'administration à travers l'utilisation effective d'informations financière et statistique de l'éducation ;
- Augmenter les bourses disponibles pour l'Afrique de l'Assistance spéciale du Commonwealth pour l'Afrique et les programmes de la coopération technique et économique de l'Inde (ITEC) avec accès sur les sciences, la technologie et les cours relatifs à la technologie et l'information ;
- Partager les expériences et les meilleures pratiques sur le "programme de repas de mi journée" avec une collaboration possible avec le Programme Alimentaire Mondial ;
- Collaboration dans le développement et la production des matériels d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'équipement pour l'enseignement de la science et la technologie et les livres spécialement pour les universités ; ;
- Collaboration dans la conception et la mise en oeuvre de l'Education/Apprentissage à Distance avec un renforcement de la capacité de participation pour le personnel nécessaire, tells que professeurs et techniciens en NTICs ;
- Etablir des programmes pour échange d'étudiants et de personnel en s'associant les universités africaines avec indiennes ;
- Coopération dans l'équipement scientifique des laboratoires et les ateliers de formation pour l'éducation technique et l'enseignement professionnel ;
- Coopération dans l'établissement de programmes dans le renforcement de capacités et l'entreprenariat pour la jeunesse à travers les NTICs ;
- Encourager l'utilisation complète par les pays africains de bourses déjà existantes et l'assistance à la formation offertes par l'Inde sous le Plan d'assistance spéciale du Commonwealth pour l'Afrique (SCAAP) ainsi que les programmes de la coopération technique et économique de l'Inde (ITEC)

vii. Intégration régionale

Reconnaissant l'importance de la coopération régionale et l'intégration économique dans le développement, l'Afrique et l'Inde décident ce qui suit :

- ***Disposition de soutien financier aux programmes d'intégration menés par les REC et l'Union africaine, spécialement ceux d'importance interrégionale et continentale.***
- Promotion et soutien pour projets régionaux et interrégionaux, y compris le développement des infrastructures.
- Disposition d'une assistance technique pour soutenir la création d'institutions financières de l'Union africaine.

2. COOPERATION POLITIQUE

Considérant que la paix, la sécurité et le développement sont inséparables vu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la paix et reconnaissant le besoin d'une coopération étroite dans le domaine des structures de gouvernance et de la société civile, l'Inde s'est résolue à soutenir l'Afrique pour atteindre ses objectifs de développement durable, la prospérité et la paix à travers les étapes suivantes :

i. Paix et Sécurité

- Hybridation des expériences de l'Union africaine et l'Inde dans le maintien de la paix et les efforts de reconstruction post conflits.
- La coopération dans la conduite d'exercices d'entraînement et le partage d'expériences concernant le rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

ii. Santé

L'Afrique et l'Inde reconnaissent que l'amélioration, la rationalisation du système de santé et l'accoissement de l'accès des populations africaines aux soins de santé constituent des questions critiques et acceptant d'augmenter la cooperation dans le domaine de la promotion de la santé et des systèmes de santé à travers les domaines de cooperation suivants :

- Partage d'expériences, d'informations et d'expertise des systèmes traditionnels de médicine dans un régime reconnu de la propriété intellectuelle ;
- Former et renforcer les capacités pour les médecins et professionnels de la santé ;
- Partage d'expérience et d'informations sur le développement des systèmes de santé et les programmes communautaires de santé
- Relier les centres d'excellence dans le secteur de la santé, tels que les instituts de recherche et de formation etc.;
- Se concentrer sur la coopération de conception et de mise en oeuvre de programmes pour l'amélioration de l'accès du people aux services médicaux adéquats, y compris le développement des infrastructures de la télé médecine pour permettre aux patients de recevoir des soins, tels que les diagnostics et conseils auxquels ils n'ont pas accès d'ordinaire du fait de la distance et/ou de manque de spécialistes ;
- Renforcer les capacités de fabrication locales et mettre à disposition les coûts et prix réduits des produits pharmaceutiques de qualité, essentiellement des médicaments. Ceci peut (pourrait) aussi inclure échange d'experts techniques et d'efforts de collaboration ;
- Rehausser la coopération dans le contrôle du VIH/SIDA, TB, Malaria et les maladies transmissibles ;
- Coopération dans le contrôle de la prolifération et le déversement des médicaments contre façonnés ;
- Développer la technologie de la télé médicine en Afrique (***Ceci a été déjà traité dans le précèdent paragraphe. Peut être supprimé) ;***
- La coopération dans le déploiement des programmes pour améliorer l'accès aux services médicaux ; (Ceci a été déjà traité dans le paragraphe précédent. Peut être supprimé)
- La coopération dans le domaine de la fabrication locale de médicaments, particulièrement les médicaments essentials. (Ceci a déjà été traité dans un paragraphe précédent. Peut être supprimé).

iii. Culture et sports

Reconnaissant le besoin d'améliorer la compréhension mutuelle et l'amitié entre les différentes nations et groupes ethniques et la réalisation du progrès et de la prospérité commune de l'être humain, aussi bien que mettre l'accent sur l'importance des échanges culturels et la coopération, l'Inde et l'Afrique sont résolus d'améliorer les relations culturelles entre les deux parties. A cette fin, une importance sera accordée aux domaines suivants :

- Encourager les contacts entre les peuples et les échanges pour approfondir l'amitié traditionnelle entre les deux parties ;
- Renforcer les contacts entre les jeunes en encourageant et supportant les étudiants entre les écoles et universités
- Encourager la visite de professeurs par des programmes d'échanges culturels des universités prestigieuses en Inde et en Afrique et encourager la création/le maintien chaires indiennes et africaines ;
- Encourager les programmes culturels bilatéraux de troupes d'art et d'expositions ;
- La coopération dans le domaine des sports.

iv. Eradication de la pauvreté

Un grand pourcentage de la population en Afrique et en Inde vive sous le seuil de pauvreté et la classe ouvrière manque de protection sociale. Le chômage et le sous emploi, particulièrement de la jeunesse, débouchant sur l'immigration interne et externe contribuent à une urbanisation rapide non planifiée. Ce sont des questions sérieuses pour l'Afrique et l'Inde et ensemble ils doivent coopérer pour résoudre ces problèmes dans les domaines suivants :
(le paragraphe a été reformulé)

- Renforcer la coopération dans le cadre de la mise en œuvre des objectives du Millénaire pour le développement ;
- La coopération dans la mise en oeuvre des stratégies pour atténuer la pauvreté par la consolidation du Fonds mondial de solidarité : ***(Peut être supprimé. Nous ne pouvons pas nous référer au Fonds mondial de solidarité sans nous référer à d'autres évènements dans les autres domaines mentionnés dans le document)***
- Partage d'expériences dans la création d'emplois et la gestion des affaires ;
- Le développement des systèmes de sécurité sociale ;
- Partage des meilleures pratiques dans le développement des crédits spécialement dans le monde rural ;

5. TOURISME

En tant qu'industrie significative qui fournit des avantages économiques et la promotion de l'amitié et la compréhension socioculturelle entre les nations, l'Afrique et l'Inde sont résolus à continuer de promouvoir la croissance du tourisme, aussi bien que vulgariser les contacts people à people dans leurs deux régions pour promouvoir la compréhension, la confiance et la coopération entre leurs peuples. A cette fin, une importance sera accordée aux domaines suivants :

- La promotion d'une interaction étroite entre les autorités compétentes en Afrique et en Inde pour faciliter une cohésion des politiques et initiatives relatives au développement du tourisme ;

- Adoption de mesures appropriées pour prévenir toutes menaces sur le tourisme particulièrement l'éclosion de maladies transmissibles et le terrorisme qui peuvent avoir un impact direct sur le tourisme. ***(Le terrorisme et les maladies ont été/peuvent être combattus sur place. Leur référence dans la section du tourisme peut être supprimé) ;***

- Renforcer le partenariat du secteur privé spécialement les agences de voyages, les hôtels, les compagnies aériennes et autre établissements de tourisme, aussi bien que les médias, en vue de développer le tourisme entre les deux régions ;
- Promotion du tourisme en général et offre de packages conjoints du tourisme y compris l'écotourisme pour profiter de la diversité géographique des deux parties ;
- Tisser des liens étroits dans l'industrie du cinéma et encourager la tenue de festivals de films, aussi bien qu'augmenter l'interaction et la coopération pour la croissance ***(le mot « croissance » peut être supprimé)*** de l'industrie du film en Afrique et en Inde ;

- Relâchement des lois existantes sur le visa et l'offre de concessions de voyages aux touristes africains et indiens. ***(Ce qui ne figure pas dans la révision du Plan d'action. Peut être supprimé)*** ;

INFRASTRUCTURE, ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Reconnaissant que l'énergie et les infrastructures sont fondamentales à la croissance de l'économie des pays développés et reconnaissant que le développement des infrastructures et l'environnement font partie des domaines prioritaires du NEPAD, nous acceptons de placer l'énergie, les infrastructures et l'environnement comme l'un des domaines clés de la coopération et nous engageons dans les domaines suivants :

- Développer le partenariat public privé dans le développent des infrastructures ;
- La coopération dans le développement du transport et des réseaux de télécommunications ;
- La coopération dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, aussi bien que la valeur ajoutée ;
- Entrer dans les traités commerciaux à long terme pour le commerce des hydrocarbures ;
- Créer et permettre un environnement pour les investissements et développer des ressources renouvelables et non renouvelables ;
- Coopérer et renforcer les capacités dans les meilleures pratiques et s'adapter à l'impact sur les changements climatiques et la désertification ;
- Echange d'expériences sur les avancées récentes sur les énergies alternatives et la gestion soutenue des terres ;
- Développer une puce sur les fibres optiques (Ceci semble être une idée déjà développée. Peut être supprimé)

5. MEDIA ET COMMUNICATION

L'Afrique et l'Inde conviennent que des liens étroits de coopération dans le domaine des medias et des communications généreront une plus grande synergie dans leur relation, amélioreront la culture de la communication sud-sud, permettront encore une utilisation systématique de l'héritage culturel et social et aussi améliorer le développement du processus économique en Afrique et en Inde. A ce sujet, ils ont décidé de se concentrer sur les efforts de coopération dans les domaines suivants :

- La coopération sur les vues communes dans le flux des informations sud-sud en matière de media ; **(la signification n'est pas claire)** ;
- Rehausser les liens de nouvelles agences ;
- Rehausser la formation sur le développement des ressources humaines, les entreprises de communications, les technologies modernes dans le développement des médias.
- Enhancing human resource development, corporate communications and modern technology in media developments. ***(Répétition: Peut être supprimé)***

8. QUESTIONS DIVERSES

i. Eau et Assainissement

En Afrique comme en Inde, beaucoup de communautés manquent d'accès à l'eau potable, aussi bien que d'hygiène élémentaire résultant dans la prévalence de maladies relatives au manqué d'hygiène et à l'assainissement environnemental. Dans le but de réaliser les objectifs millénaires de développement, et la Déclaration de Johannesburg sur le développement soutenu et du Plan d'action, des efforts devront être doublés particulièrement pendant 2008, l'année internationale de l'Assainissement. A ce sujet, la coopération pourrait se concentrer sur le partage d'expériences et la promotion de programmes dans les domaines suivants : ***(ce paragraphe a été reformulé)***

- Le développement des infrastructures d'assainissement particulièrement dans les milieux urbains et semi urbains ;
- Le développement urbain pour contrôler la naissance de bidonvilles ;
- Gestion des ordures ;
- Contrôle de la qualité de l'eau;
- Production locale et thérapie de réhydratation orale; ***(Ceci appartient à la section santé et est traité par le point sur la coopération dans la production locale des produits pharmaceutiques. Peut être supprimé)***

9. AUTRES QUESTIONS

Réalisant que dans les relations multiséculaires existent entre l'Afrique et l'Inde, plusieurs secteurs d'importance socio-économique nécessitent une concentration. A cette fin, les domaines suivants sont identifiés pour la coopération :

- Partage d'expériences pour s'atteler aux ressources de la diaspora ;
- Aider à renforcer la Cour africaine sur les droits de l'Homme et des Peuples ;
- Interaction d'experts en droit/juristes à travers les associations de barreaux ;
- La coopération dans la recherche de méthodologie légale et les questions de droit international, tells que le mécanisme, le processus et les cadres de réglementation qui soutiennent l'externalisation.